

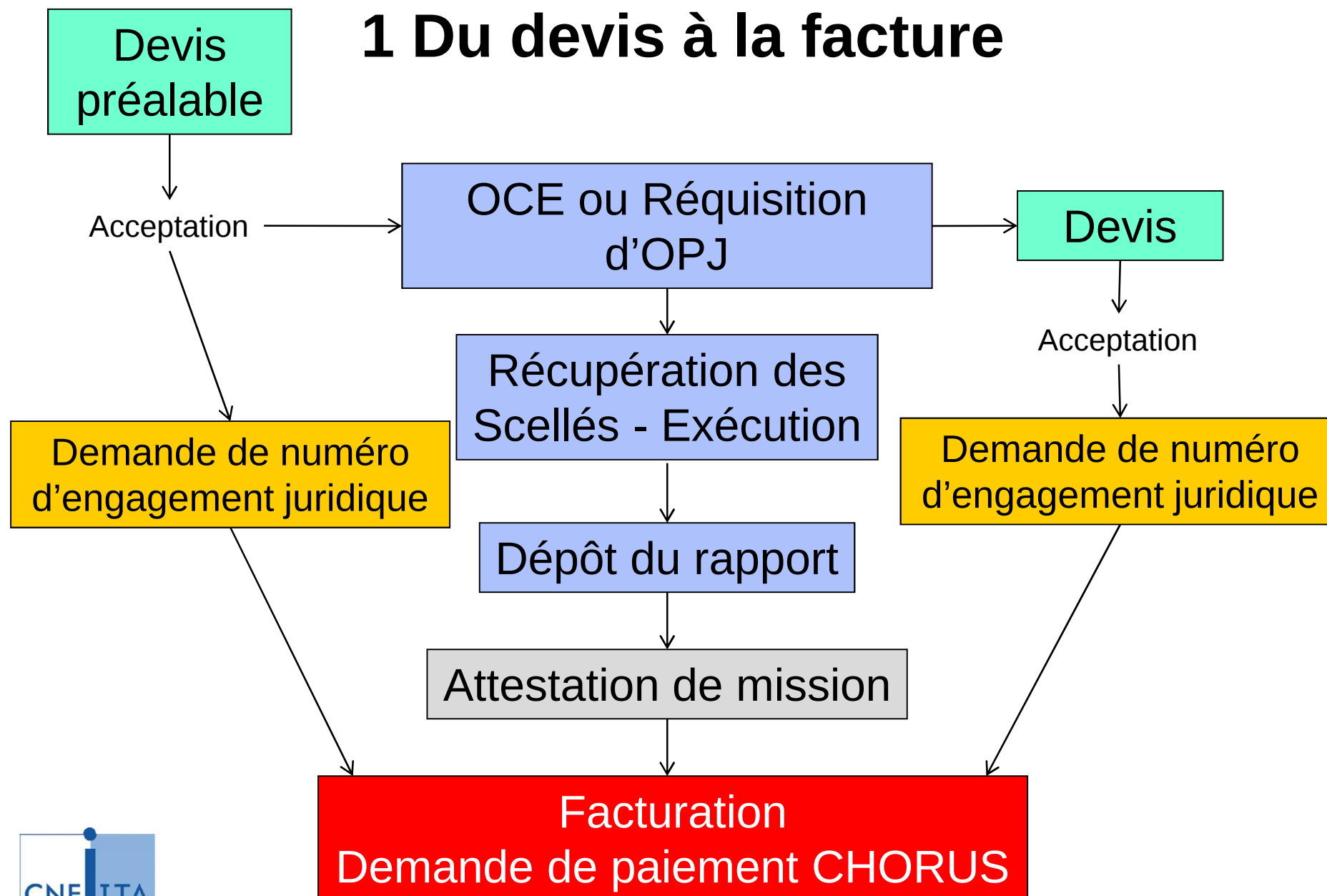
Devis facturation et offres de service

Gilles DEVILLERS – Michel SALA

SOMMAIRE

- Du devis à la facture
- Devis, engagement juridique, attestation de mission
- Facturation
- CHORUS Premier bilan

1 Du devis à la facture



LE DEVIS

- «*avant de commencer ses travaux*» (R107 du CPP)
- Le devis est transmis par le juge au Procureur de la République qui a 5 jours pour donner son avis
- Le juge prend une décision et la communique à l'expert

CHANGEMENTS depuis CHORUS

- Quel que soit la mention figurant dans la mission et le montant de la prestation, le devis est obligatoire pour les commissions d'expertise
- Même si le devis n'est pas demandé pour les réquisitions d'OPJ, pratiquement toutes les juridictions l'exigent.

Cas particulier des réquisitions

Extrait du Guide de l'utilisateur CHORUS (31/12/2015)

26.3 Obligation de fournir le devis

- Il vous appartient en effet de fournir à l'administration tout moyen permettant d'estimer le montant ferme de l'engagement de l'Etat, en vertu de l'article 159 du décret n° 2012-38 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Ce moyen doit prendre forme écrite (papier ou dématérialisée) afin de servir de pièce justificative.

(Cette obligation n'est pas applicable pour l'expert désigné dans une procédure devant un Tribunal du Commerce qui dispose d'une ordonnance de taxe dès le premier euro quel que soit le montant de l'expertise).

- En cas d'urgence, ou de modifications a posteriori, il conviendra d'établir un devis de régularisation que vous soumettrez également au prescripteur.

26.4 Précisions sur le périmètre des prestations concernées

Pour votre complète information, cette procédure ne s'applique pas :

- aux prestations autres que celles listées ci-dessus
- aux examens techniques requis par un officier de police judiciaire.

Si le montant de la dépense est supérieur à 460 euros, un devis peut vous être demandé en application de l'article R107 du code de procédure pénale. Dans ce cas, le devis n'a pas besoin de faire l'objet d'une transmission au service centralisateur et aucun numéro d'engagement juridique ne vous sera communiqué.

2 Le calcul du devis

■ 2.1 SELON LE MATERIEL EXAMINE

- Pas de barème officiel
- Barème discuté entre experts / entente illicite ?
- Le TGI de PARIS utiliserait un « barème » de référence

Ordinateur ou disque système	1 à 25 heures
Tablette type iPad	1 à 20 heures
Extraction et analyse des données d'un téléphone simple	1 à 5 heures
Extraction et analyse des données d'un smartphone	1 à 15 heures
Carte SIM	1 à 2 heures
Clef USB	1 à 5 heures
Sarte mémoire type carte SD	1 à 5 heures
GPS	1 à 5 heures
Caméscope	1 à 4 heures
appareil photo, avec carte SD	1 à 4 heures

2 Le calcul du devis

- 2.2 SELON LE CONTEXTE DE L'ENQUETE
 - Affaire simple ou contentieux peu grave
 - Recherche d'un seul document,
 - Détermination de propriétaire antérieur,
 - Dossier à priori complexe
 - Affaire financière ou comptable,
 - Multiples faux documents,
 - Intrusion commise par un technicien,
 - Contentieux grave
 - Information criminelle,
 - Contexte sensible,

2 Le calcul du devis

■ 2.3 DIFFICILE A PRIORI

- Vidéosurveillance – Traitement de son
- Dossier peu courants

■ 2.4 NECCESSAIREMENT A POSTERIORI

- Assistances à perquisition
- Reconstitutions
- Audience de cabinet

Il est possible de faire signer préalablement un engagement sur un montant de taux horaire,

LE PROBLEME DES FRAIS

- Les frais de déplacement
 - Table Excel de calcul CHORUS, par assimilation au régime des fonctionnaires de Cat. A
 - Justificatifs exigés
- Les sapiteurs - Les demandes d'info. auprès des opérateurs
 - Il n'est pas simple de connaître le montant de leur facture au moment du devis ou même simplement de savoir si leur intervention sera nécessaire,
- Les achats
 - Les régies voudraient des factures distinctes

CAS PARTICULIERS

- Les comparutions au Tribunal ou devant le Cour
 - Montant forfaitaire : **41,49 €** en 2015 ; **41,73 €** en 2016
 - Par jour/passage/convocation ?
 - Plus les frais de déplacement

- Les missions conjointes
 - Chacun une mission / une mission commune conjointe
 - Devis commun / Devis indépendant
 - Mission commune / répartition du travail / travail différent
 - Facturation nécessairement indépendante

3 La facture

- FRAIS DE DEPLACEMENT
 - Chiffre d'affaire ou remboursement de frais ?
- FACTURE FINALE INFERIEURE AU DEVIS
- FACTURE FINALE SUPERIEURE AU DEVIS
- FACTURATION ANALYTIQUE
 - Est-ce rentable ?

4 CHORUS - AVANTAGES

- C'est l'expert qui traite ses mémoires, ils ne se « perdent » plus au Tribunal et il peut suivre leur situation.
- Chaque commande est validée par un « numéro d'engagement juridique » de l'Etat.
- Les paiements sont clairement identifiés
- Le temps de mise en paiement est grandement amélioré ; grâce à la saisie préalable des devis, le gestionnaire peut budgéter d'avance les engagements.

4 CHORUS - INCONVENIENTS

- Une partie du traitement est reporté sur l'expert.
- Les rejets sont rarement expliqués
- L'obtention des pièces justificatives peut être fastidieux pour les réquisitions d'OPJ.
- Il n'y a pas de procédure de numéro d'engagement juridique pour les réquisitions d'OPJ.
- Chaque Cour et à l'intérieur, certains tribunaux, ont édicté des règles particulières à leur juridiction, souvent en contradiction avec les notes de la Chancellerie
- Lorsque la Chancellerie ne paye plus, ce sont tous les honoraires d'expertises qui se tarissent.

Questions - Débat

Merci de votre attention